Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE Nantes

ETABLISSEMENT :

Collège Jules Ferry 85 Montaigu

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 2

Date de convocation :

Présidence de : M. HOUDBINE A.

Quorum :.....15.../.....

Nombre des présents : .....21.....

Nombre d'absents excusés :...3.

SOMMAIRE DES AFFAIRES TRAITEES

1) Installation du conseil d'administration et des commissions

2) Affaires pédagogiques
- Répartition des IMP
- Présentation du Conseil de Vie Collégienne
- Présentation des sorties pédagogiques 2018
- Devoirs faits

3) Contrats et conventions

4) Affaires financières
- DBM budget 2017
- Tarifs 2018 (rectificatif)
- Budget 2018

5) Questions diverses

Signatures

Le Président

A.HOUDBINE

La Secrétaire

S.BOUMENDJEL

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 21/11/2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	**Houdbine A.**	P						
	Adjoint	**Boumendjel**	P						
	Gestionnaire	**Bourgeois S.**	P						
	CPE	**Charrier S.**			E				
Elus locaux	Conseil Départemental	**Rivière I.** **Montassier W.**			E				
	Communauté commune	**Durand C.**			E				
	de Montaigu	**Mullinghausen F**			E				
Personnalité qualifiée		**Couturier F**			E				
Total 10									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	**Pèré J.** **Nain A.** **Douillard J-F.** **Quetel K.** **Vivion L.** **Dalaine L.** **Pawelczyk K.**	 P P P P P		E E E				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	**Marchand C.** **Dany X.** **Martin M-O**	P P 		 E	**Gillot S.**	P		
Total 10									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	**Charrier E.** **Doireau S.** **Gauvrit-Pagny A** **Guignard I.** **Champeau S.** **Marseille C.**	P P P P P		 E	**Degrugillier JP**	P		
	Elèves	**L'Hommeau N.** **Brochard B.** **Hervé F.**	P P P						
Total 10									

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration est ouvert par M. PRINCIPAL à18 heures 02.

Le Secrétariat est assuré par Mme BOUMENDJEL (Principale-adjointe)

Le compte rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité sans modification

1 – INSTALLATION DES COMMISSIONS

Le Conseil d'administration adopte la proposition des différents collèges pour la mise en place des commissions issues du CA.

VOTE : **abstention : 0** **contre : 0** **pour** : 21

2 – REGLEMENT INTERIEUR

Le principal rappelle les modalités de fonctionnement du CA et fait la différence entre ce qui est institutionnel et ce qui est propre au C.A. du collège Jules Ferry. Le C.A. adopte le règlement intérieur en l'état.

VOTE : **abstention : 0** **contre : 0** **pour** : 21

3/ REPARTITION DES I.M.P.

Le principal rappelle que ces indemnités sont prévues pour rémunérer des enseignants pour des missions en dehors de la présence d'élèves. Il précise aussi que les IMP pour la coordination EPS et le labo techno sont institutionnelles et donc non discutables.

Il propose la répartition suivante :

DOTATION : 8,25

• Coordination EPS :	2
• Labo techno :	1
• Maintenance réseau :	1,75
• e-lyco :	1,75
• Suivi 6ème :	0,5
• Coordination PEAC :	0,25
• Coordination devoirs faits :	0,25
• Coordination voyages (3X0,25) :	0,75
TOTAL :	8,25

VOTE : **abstention : 6** **contre : 0** **pour** : 15

4 – CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

Le principal présente la proposition de mise en place du C.V.C. au collège Jules Ferry :

Le CVC se distingue du conseil des délégués en réunissant des élèves et adultes : chefs d'établissement, gestionnaire, professeurs, CPE, AED, parents, infirmière, assistante sociale, agents...). Les adultes sont désignés par le chef d'établissement. Les élèves sont élus par la conférence des délégués.
L'objectif du CVC est de faire participer les élèves à la vie du collège tout en les responsabilisant.

Le principal explique que cette proposition de fonctionnement va permettre la mise en place du CVC pour

cette année scolaire mais que la réflexion qui va être menée peut conduire à des modifications de fonctionnement pour la prochaine rentrée scolaire, que nous sommes dans une phase d'expérimentation. Une représentante des parents demande si les parents désignés doivent appartenir à la FCPE. Le principal répond qu'il souhaite que ces 2 personnes soient issues des délégués au conseil de classe afin d'avoir une légitimité certaine. De même pour les élèves il explique que les élèves élus en tant que délégués sont légitimes et qu'il est important de les valoriser dans leur rôle. De même pour les élèves médiateurs, une professeure estime que ce rôle est déjà prenant et qu'il est souhaitable que le choix se porte sur d'autres élèves. Suita à une question d'un élève, le principal précise que l'assemblée doit être paritaire et représentative de l'ensemble de l'établissement. Il dit aussi que la création du CVC répond à une commande institutionnelle.

Après discussion le C.A. retient la composition suivante :

- 1 chef ou son adjoint
- 1 CPE
- La gestionnaire
- 10 élèves
- 2 représentants des enseignants
- 2 représentants des personnels, non enseignants (AED, agent, AS ...)
- 2 parents d'élèves

2 élèves délégués (1 garçon et 1 fille) seront élus par niveau.
2 élèves de SEGPA seront élus pour représenter les élèves de cet enseignement spécifique.
Les élèves votent pour les candidats de leur niveau.
Les élèves titulaires élus au CA sont électeurs mais ne sont pas éligibles.
Il n'est pas prévu de suppléant ni de pouvoir en cas d'absence.

VOTE : **abstention : 0** **contre : 1** **pour** : 20

5 – SORTIES SCOLAIRES

Le principal indique qu'il s'agit d'un programme de sorties pour l'année civile 2018. Les demandes exprimées par les équipes enseignantes dépassaient le budget possible alloué aux sorties scolaires. Le principal a cependant réaffirmé le principe fondamental de gratuité des sorties scolaires. Une réflexion a donc été menée en amont en conseil pédagogique ; il a donc été décidé de prioriser une sortie par niveau de classes.

Un élève remarque que 50% du budget est alloué à la sortie coopérative du niveau 4ème et se demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une sortie de ce type en début de 6ème. Les professeurs expliquent le projet de coopération et les retombées très positives sur les classes de 4ème en ce début d'année. Le principal précise que l'idée d'une sortie en début de 6ème est à étudier même si c'est un peu compliqué et un peu tôt. L'équilibre des sorties entre les différentes classes est aussi discuté et il est expliqué qu'elles s'inscrivent dans les progressions pédagogiques des enseignants selon les classes.

Concernant la SEGPA, une ligne budgétaire va être créée, l'équipe entièrement nouvelle cette année réfléchit à d'éventuelles sorties.

Le programme des sorties scolaires est proposé au vote :

VOTE : **abstention : 1** **contre : 3** **pour** : 17

6 - BUDGET PREVISIONNEL VOYAGE EN ESPAGNE

Le nombre d'élèves participant au voyage a pu être augmenté de 8 élèves, entraînant une baisse du coût du voyage de 6€. La participation des familles est donc proposée à 354€.

VOTE : **abstention : 3** **contre : 0** **pour** : 18

7 – D.B.M.

Madame la Gestionnaire propose un prélèvement de précaution sur fonds de réserve :

Elle explique que le budget viabilisation risque d'être trop juste pour fonctionner jusqu'au 31 décembre et de plus elle doit financer les sorties scolaires du 1er trimestre de l'année scolaire 2017/2018 qui n'avaient pas été budgétisées. Si ce prélèvement s'avère inutile, l'argent retombera dans les fonds de roulement.

VOTE : **abstention : 0** **contre : 0** **pour** : 21

8 – CONTRATS ET CONVENTIONS

- **Contrat entre la société EFFI et le collège Jules Ferry** pour la maintenance et l'assistance informatique liée au logiciel EGIMMO pour une durée d'1 an

VOTE : **abstention : 0** **contre : 0** **pour** : 21

- **Avenant à la Convention de prêt du véhicule Kangoo** entre le collège Jules Ferry de Montaigu et le collège Michel Ragon de St Hilaire de Loulay

VOTE : **abstention : 0** **contre : 0** **pour** : 21

- **Convention de prêt de matériel SVT** entre le collège Jules Ferry de Montaigu et le collège Michel Ragon de St Hilaire de Loulay

VOTE : **abstention : 0** **contre : 0** **pour** : 21

- **Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs-piscine** entre le collège Jules Ferry et Terres de Montaigu, communauté de communes Montaigu-Rocheservière à la place de « syndicat mixte Montaigu-Rocheservière.

VOTE : **abstention : 1** **contre : 0** **pour** : 20

9 – TARIFS 2018

La gestionnaire propose un tarif d'objets confectionnés pour la vente de légumes produits par les élèves de la SEGPA au tarif de 1€ la botte.

VOTE : **abstention : 1** **contre : 0** **pour** : 20

10 – BUDGET PREVISIONNEL 2018

Madame la gestionnaire présente le budget prévisionnel 2018.

Elle commence par en rappeler les grands principes :

Acte de prévision qui répond à des règles de comptabilité publique :

- l'annualité: le budget est préparé pour une année civile (2017).
- l'unité: l'ensemble des recettes et des charges connues sont portées sur un seul document.
- l'universalité: toutes les recettes sont destinées à couvrir l'ensemble des dépenses sans distinction (sauf les services spéciaux et les ressources affectées).
- La spécialité: elle interdit les virements entre services sans autorisation préalable du CA. Le budget est présenté par service.

Acte d'autorisation qui émane du Conseil d'Administration pour percevoir les recettes et pour procéder

aux dépenses inscrites au budget. Ce dernier doit être sincère.

Elle précise ensuite les grandes orientations du budget 2018 :

Poursuivre une politique de développement durable

- en restant vigilant au niveau des dépenses de viabilisation et en continuant les efforts pour les économiser
- en poursuivant le développement des produits locaux et/ou biologiques en restauration
- en développant le tri et la valorisation des déchets non alimentaires
- En diminuant la consommation des papiers (copies recto-verso, messages électroniques, etc.)

Assurer les actions liées au projet d'établissement

arts, culture (gratuité des sorties scolaires), éducation à la citoyenneté

Assurer l'entretien et l'embellissement du collège

Espaces verts, entretien des bâtiments et salles de classe, mise en œuvre du projet pédagogique de la SEGPA : création d'un bassin aménagé

Répondre à des besoins

Aménager une salle polyvalente pour les élèves

Conserver une réserve financière suffisante

pour répondre à de nouveaux besoins le cas échéant.

Elle apporte quelques explications :

- prise en compte des besoins par service et par discipline
- prise en compte des amortissements
- prise en charge du contrat aidé
- crédits liées aux actions éducatives et projets pédagogiques
- prise en compte de la diminution des effectifs
- gratuité des sorties scolaires

Des contraintes

- Diminution de la dotation de fonctionnement
- importance du poste viabilisation
- entretien des bâtiments vieillissants
- contrats de maintenance et de sécurité
- équilibre budgétaire

Elle présente plusieurs tableaux et graphiques qui permettent de bien appréhender le budget 2018 dans le contexte de l'établissement.

Elle explique aussi les difficultés à anticiper un budget dans le cadre d'une perte importante d'élèves et une baisse conséquente de la dotation globale de fonctionnement.
Elle présente un budget en déséquilibre pour répondre aux besoins pédagogiques.

VOTE : **abstention : 2** **contre : 0** **pour** : 19

11 – DEVOIRS FAITS

Le principal explique que les moyens alloués à ce dispositif ont été connu le jour des vacances de Toussaint (le 20 octobre). Une réflexion a été initiée en conseil pédagogique mais la mise en place se heurte à de nombreuses contraintes :

La plus forte contrainte réside dans le départ des transports scolaires du soir dès 16h15, ce qui empêche de proposer le dispositif aux élèves transportés. Le principal explique qu'il se refuse de proposer cette aide uniquement aux élèves dont les parents peuvent covoiturer. De plus la grille horaire contrainte ne permet pas de mettre en place ce dispositif sur le temps de la pause méridienne.

Une autre contrainte est liée à la difficulté de recrutement de services civiques. Aucune candidature n'a été déposée sur les 2 demandes faites.

Un parent d'élève demande si ce dispositif est destiné aux élèves en difficulté. Le principal précise que « devoirs faits » repose sur le volontariat des élèves et des personnels. Il explique aussi qu'il est possible

de le mettre en place sur les heures d'étude des élèves. Une consultation des enseignants est en cours.

Le principal informera le CA de l'évolution du projet lors d'un prochain CA.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Questions proposées par les parents d'élèves :

- CESC (Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté)

A la rentrée 2015 la formation EMC s'est enrichie dans son contenu et s'est étoffée en privilégiant une formation transdisciplinaire. Cette année a été mis en place, avec succès, un dispositif de médiation entre élèves.
Comment pensez-vous procéder pour valider la présence de parents d'élèves au sein du CESC? Commission présentée comme prioritaire.
Réponse : le principal répond que le CESC prendra complètement sa place dans la réflexion sur le nouveau projet d'établissement. Il prend acte des noms proposés par les parents pour la participation à cette instance.

- Carte scolaire

Une ré-étude de la carte scolaire est-elle prévue pour la rentrée 2018?
Réponse : pas à notre connaissance. Les effectifs prévisionnels font ressortir une augmentation des effectifs en 6ème pour la rentrée 2018

- Mise en ligne des PV des CA

E-lyco est un outil de communication régulièrement consulté par les familles. En plus du suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s) et des informations sur les actions mises en place par le collège serait-il possible, comme d'autres établissements le pratiquent, qu'elles puissent également y trouver les PV des CA ?
Réponse : oui c'est une excellente idée. Cela sera fait dès ce présent CA.

Question proposée par les représentants des enseignants :

Qu'en est-il de la nomination d'un directeur de SEGPA? Avez-vous eu des avancées sur ce sujet ou une éventuelle réponse à notre motion?

Réponse : aucune réponse à ce jour.

Question proposée par les représentants des élèves :

Les élèves sont parfois un peu limités en temps le midi pour pouvoir finir leur déjeuner. Serait-il envisageable de sortir de la nourriture du self pour finir sur la cour ?

Réponse : La gestionnaire met en avant le risque sanitaire lié à la rupture de la chaine du froid en ce qui concerne les desserts. De plus elle conseille aux élèves de prendre le temps de finir leur repas et d'alerter la vie scolaire en cas de retard. Le principal admet que le temps est parfois un peu court sur le temps du midi mais que les contraintes liées aux emplois du temps n'ont pas permis de faire mieux. Il conseille d'autre part aux élèves de ne pas hésiter à apporter un goûter car la matinée peut-être très longue certains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, le chef d'établissement lève la séance à 20h25